Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-212203723-20260304-D2026001-DE

Mairie de TRÉMUSON
Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE TREMUSON

SEANCE DU 4 MARS 2026

Date de la convocation :
17 février 2026
Date d'affichage :
17 février 2026

Nombre de conseillers :
En exercice – 16
Présents – 10
Procuration : 1

L'an deux mil vingt-six, le quatre mars à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Laurence CALVEZ, Adjointe.

Etaient présents : CALVEZ Laurence, BONGRE Raymond, ASSON Pascale, JEAN Florence, GUILLO Sylvie, BONENFANT Gaëlle, GUILLET Pascale, DEPOIS Claudie, LE ROUX Odile et HIE Sophie.

Absents excusés : CESARI Joëlle a donné procuration à CALVEZ Laurence, JANOT-MONFORT Annie, GUILLERME Christian, LE PAGE Gérard, LE FORBAN Roselyne et ORGEBIN Yvon.

Secrétaire de séance : M. Edouard SAINTILAN

Délibération 2026-001 / Finances locales – Décision budgétaire

Objet : Adoption du compte financier unique 2025

Le compte financier unique constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion. Il vise à satisfaire plusieurs objectifs :
- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ;
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable ;
- Aboutir à une confection 100 % dématérialisée des comptes de la collectivité.

Monsieur le Président précise que la commune de Trémuson a opté pour la mise en place du compte financier unique pour son budget principal et ses budgets annexes dès l'année 2024.

Monsieur le Président présente au Conseil d'Administration le compte financier unique 2025 du C.C.A.S établit comme suit :

Section de fonctionnement	Réalisations 2025
Dépenses	5 441,26 €
Recettes	9 315,75 €
Résultat 2024	+ 156,32 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1)	+ 4 030,81 €

Après avoir terminé son exposé et répondu aux questions des membres du Conseil d'Administration, Monsieur le Président cède la présidence à Mme Laurence CALVEZ, Adjointe, avant de quitter la salle.

Mme CALVEZ propose d'adopter le compte financier unique pour l'année 2025.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le compte financier unique 2025 du C.C.A.S.

Fait à TREMUSON, les jours, mois et an que dessus.

La Présidente,
Laurence CALVEZ

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-212203723-20260304-D2026001-DE